

Délibération n°D20240011

Rapporteur : Michaël DESTOMBES

Service : Centre Technique Municipal  
Secrétaire de séance : Michaël DESTOMBES

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le PREMIER FÉVRIER, à 16 heures 30**, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 20, 23, 24 Hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 25/01/2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Marc LETURGIE, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET (2), Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANÇOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

|                          |                   |                      |                     |
|--------------------------|-------------------|----------------------|---------------------|
| <b>ABSENTS EXCUSÉS</b> : | Josie BAYLE       | a donné délégation à | Michaël DESTOMBES   |
|                          | Florence MALGAT   | a donné délégation à | Marie-Hélène SCOTTI |
|                          | Charles MARBOT    | a donné délégation à | Stéphane FRADIN     |
|                          | Jean-Pierre CAZES | a donné délégation à | Laurence ROUAN      |
|                          | Fatiha BANCAL     | a donné délégation à | Marc LETURGIE       |
|                          | Marion CHAMBERON  | a donné délégation à | Christine FRANÇOIS  |

**ABSENTS** : Joaquina WEINBERG, Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivée au dossier «Adoption des décisions prises par le Maire»

(2) Arrivé au dossier «Adoption ordre du jour»

## ADHÉSION A L'ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETÉ URBAINE

VU les statuts de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine adoptés le 6 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT que le cadre de vie des habitants et usagers de BERGERAC est une composante essentielle à leur bien-être et au bien-vivre ensemble ;

CONSIDÉRANT que la Ville de BERGERAC est particulièrement attentive à cette préoccupation et mène des actions efficaces pour garantir un environnement propre, sensibiliser les plus jeunes à ces enjeux et sanctionner le cas échéant les incivilités et comportements répréhensibles ;

CONSIDÉRANT en effet que les services municipaux contribuent en premier lieu à cet environnement privilégié avec la mise en place du service des encombrants, des agents vigilants notamment sur les sites naturels comme Pombonne, le parc Jean Jaurès ou Picquecailloux, ou l'assèrmentation de fonctionnaires pour l'identification des dépôts sauvages ;

CONSIDÉRANT également les arrêtés de police du Maire qui, pour maintenir des espaces publics décents pour tous, viennent sanctionner les comportements inappropriés en centre-ville, les ébriétés manifestes, et les propriétaires de chiens laissant les déjections de leurs animaux sur le domaine public ;

CONSIDÉRANT que toutes les animations municipales en ville sont entièrement gratuites pour tous, qu'elles sont toujours menées dans un environnement particulièrement soigné avec notamment un fleurissement remarquable des espaces dédiés et une veille qualitative constante des massifs en centre-ville ;

CONSIDÉRANT enfin que toutes ces actions peuvent être valorisées dans le cadre de l'obtention du label « Ville Eco-propre » délivré par l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) ;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est déjà engagée dans une telle démarche avec récemment l'adhésion à l'éco-organisme ALCOME pour l'installation de colonnes à mégots aux fins de valorisation ;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaité poursuivre cette action avec le label « Ville Eco-propre » qui requiert en préalable l'adhésion à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) qui lancera cette candidature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** l'adhésion de la Ville de BERGERAC à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU), pour 900 € au titre des frais annuels de cotisation à l'association ;
- **D'APPROUVER** la candidature de la Ville de BERGERAC au label « Ville Eco-propre » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à faire partie du bureau de l'association ;
- **D'AFFECTER** le moment venu cette dépense sur le chapitre 011.

**Adopté à 30 voix pour :** Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (pouvoir), Josie BAYLE (pouvoir), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (pouvoir), Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 01/02/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 5 - FEV, 2024

et de l'affichage en date du 5 - FEV, 2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,

Michaël DESTOMBES



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD